

COUR DE REPRESSION DES INFRACTIONS ECONOMIQUES ET DU TERRORISME Porto-Novo – Bénin

> Tél.: (+229) 20215210 www.justice.gouv.bj

PARQUET SPECIAL

DECLARATION DE PRESSE

Dans le cadre d'une enquête ouverte contre Donald ACAKPO, Directeur Général de l'Office Béninois des Sports Scolaires et Universitaires (OBSSU), TCHIBOZO Vitalien, Agent Comptable de l'OBSSU, Roland ZOSSOU et consorts il a été établi ce qui suit :

Le Directeur Général de l'OBSSU et son Agent comptable ont frauduleusement sorti des caisses de l'office une somme d'argent évaluée, pour l'heure, à deux milliards six cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent cinquante-deux mille (2.695.452.000) FCFA sur la période de 2019 à 2023.

Donald ACAKPO a investi une partie de cette somme dans un projet d'intermédiation dans la commercialisation de fibres de coton proposé par son ami ZOSSOU Roland.

Usant de la fausse qualité de neveu de Monsieur Eustache KOTINGAN, Administrateur Général de la SODECO S.A, ZOSSOU Roland a fait croire à Donald ACAKPO que son prétendu parent pouvait leur obtenir de juteux contrats. Pour le convaincre, il a acquis une carte Sim qu'il a insérée dans un téléphone portable différent du sien et a enregistré le numéro de cette Sim dans son propre téléphone portable comme étant celui de Monsieur Eustache KOTINGAN. Il a également communiqué ce faux numéro à Donald ACAKPO comme étant celui de Monsieur Eustache KOTINGAN. A partir de ce faux numéro, il a simulé des échanges de messages qu'il a transférés à Donald ACAKPO. Aux multiples messages de Monsieur Donald ACAKPO à ce numéro, c'est Roland ZOSSOU qui répond. Avec ce stratagème, il a convaincu Monsieur ACAKPO à lui remettre des sommes d'argent.

L'autre stratagème utilisé par Roland ZOSSOU pour provoquer la remise des sommes d'argent a consisté à initier une série de courriers sous l'en-tête de l'Inspection Générale des Finances. Ces correspondances laissaient planer la menace de contrôles au niveau de l'OBSSU. Sollicité par Donald ACAKPO, Roland ZOSSOU s'est proposé d'empêcher les contrôles, moyennant la remise de fortes sommes d'argent.

La perquisition effectuée au domicile de Roland ZOSSOU a permis de retrouver les téléphones ainsi que le numéro configuré au nom d'Eustache KOTINGAN, plusieurs courriers avec l'en-tête de l'Inspection Générale des Finances, et de la SODECO S.A, des cachets au nom de la SODECO S.A et de l'IGF ainsi que des feuilles de papier sur lesquelles Roland ZOSSOU s'est exercé à reproduire la signature de l'inspecteur Général des Finances.

Tels sont les faits à l'origine des poursuites pénales initiées contre Donald ACAPKO, TCHIBOZO Vitalien et Roland ZOSSOU.

C'est le lieu de rappeler à tous les acteurs publics que toute dépense doit être conforme aux règles de la comptabilité publique et dûment justifiée.

C'est également le lieu de rappeler que toute remise de fonds en vue d'empêcher la mise en œuvre des mécanismes de contrôle est un acte délictuel sévèrement puni par les dispositions du code pénal et des lois en vigueur.

Il sied d'ajouter que le détournement de deniers publics est puni de peines allant jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité, outre les peines accessoires et les sanctions disciplinaires.

Les procédures suivent leur cours devant la CRIET et je ne manquerai pas de revenir vers vous en cas de nécessité.

Je vous remercie.

Porto-Novo le 20 décembre 2023

Le Procureur Spécial